

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DE
LA PLAINE DE L'AIN
143 rue du château
01150 CHAZEY-SUR-AIN**

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA DOMBES
100 Avenue Foch
01400 CHATILLON-SUR CHALARONNE**

CONVENTION Année 2023

Entre

La Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain dont les locaux sont situés 143 rue de château, 01150 CHAZEY-SUR-AIN représentée par son président :

M. Jean-Louis GUYADER,

DENOMMEE CI-DESSOUS « **CCPA** », D'UNE PART

Et

La Communauté de Communes de la Dombes dont les locaux sont situés 100 avenue Foch, 01400 CHATILLON-SUR-CHALARONNE représentée par sa présidente :

Mme Isabelle DUBOIS,

DENOMMEE CI-DESSOUS « **CC DE LA DOMBES** », D'AUTRE PART

Il a été convenu ce qui suit :

1. EXPOSE DES MOTIFS

Les bords de la rivière Ain sont de plus en plus fréquentés, de fin avril à mi-septembre. Cette augmentation de fréquentation entraîne une recrudescence d'incivilités, et notamment de dépôts de déchets au sol.

Face à ce constat, la commune de Châtillon-La-Palud rattachée à la **CC de la Dombes** a installé sur sa commune des bacs d'ordures ménagères résiduelles.

Les véhicules de collecte de la **CCPA** circulant jusqu'au point de collecte, dans le cadre de leurs circuits habituels, peuvent collecter ces bacs sans détour, contrairement aux véhicules de collecte de la **CC de la Dombes**. Aussi dans une logique d'optimisation, de mutualisation et

après concertation avec la **CC de la Dombes**, il paraît plus judicieux de faire collecter les bacs par la **CCPA**.

2. OBJET DE LA CONVENTION

A la localisation décrite dans l'article 3 de la présente convention, la **CCPA** s'engage à collecter les 2 bacs roulants 770 litres d'ordures ménagères résiduelles, à raison d'une fois par semaine.

De son côté, la **CC de la Dombes** s'engage à rembourser à la **CCPA** le coût de traitement pour la collecte des bacs, pour l'année 2023.

3. PERIMETRE D'APPLICATION

Le lieu identifié pour la collecte est le suivant :

Le pont de Gévrieux – Hameau de Gévrieux – 01400 Châtillon-La-Palud

4. FREQUENCE ET PROGRAMME DES OPERATIONS

La collecte sera réalisée par la **CCPA** tous les lundis, du 15 mai au 11 septembre 2023, soit 18 semaines.

5. REMUNERATION DE LA PRESTATION

Le coût total de la prestation de collecte est calculé à hauteur de 890 €.

La **CC de la Dombes** s'engage à payer la somme de 890 €.

6. DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention s'achèvera de droit après la dernière collecte.

Les contestations qui pourraient s'élever entre la **CCPA** et la **CC de la Dombes** au sujet de l'exécution ou de l'interprétation du présent contrat seront de la compétence des tribunaux administratifs.

Fait en deux exemplaires, à Chazey-sur Ain, le 20 juin 2023.

Pour la Communauté de Communes
de la Plaine de l'Ain

Pour la Communauté de Communes
de la Dombes,

Jean-Louis GUYADER

Isabelle DUBOIS